

Date de convocation : 15/09/2022

En exercice : 17

Présent(s) : 12

Absent(s) : 05

Procuration(s) : 02

Votant(s) : 14

Présent(s) : Alain LOURY, Michèle BARY, Patrice LAMBERT, Sabrina FACON, Florence MOULINET, Bruno GUEUX Frédéric BAUVOIS, Leila BOUCHROU, Eric CHAUVIN, Joana DA SILVA NATARIO, Fabien MONCOMBLE, Jean-François SILVAN

Absent(s) représenté(s) : Nicolas CEREZA donne pouvoir à Alain LOURY ; Floriane ROBIN donne pouvoir à Fabien MONCOMBLE

Absents non excusé(s) : Morgan BARNIER, Jérôme FRANCK, Émilie RITZ

Secrétaire de séance : Jean-François SILVAN

L'an deux mil vingt-deux, le 20 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Deux Rivières, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du conseil de la mairie de Cravant, sous la présidence de Monsieur Alain LOURY, Maire.

APPROBATION DU PRÉCÉDENT PROCÈS-VERBAL

Le Conseil municipal, sur proposition du maire, est appelé à approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 septembre 2022.

M^{me} Florence MOULINET a demandé l'ajout des commentaires suivants au point 12 : Informations et questions diverses :

« Aujourd'hui, nous vivons une crise énergétique, le gouvernement nous demande de réduire nos consommations et les gaspillages. Nous sommes dans l'urgence climatique.

Outre l'économie réalisée sur la facture d'électricité, en éteignant l'éclairage public la nuit, nous contribuons à la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Selon les données de la police ou de la gendarmerie, il n'y a pas de lien entre les délits qui, sont majoritairement diurnes, avec l'absence d'éclairage nocturne, qui favorise également une diminution des incivilités (bruits, rassemblements...).

Malgré tout, les matériels qui restent moins allumés voient leur durée de vie augmentée.

Cette consommation à outrance participe au réchauffement climatique.

Faut-il éclairer les rues, toutes les nuits à des heures si tardives, alors que personne ne s'y trouve ? M^{me} Moulinet propose d'interrompre l'éclairage public sur Cravant comme déjà pratiqué sur le territoire d'Accolay à 22 heures en hiver et 23 heures en été et le week-end. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du 8 septembre 2022.

FINANCES

1- SALLE POLYVALENTE DE CHEUILLY : PLAN DE FINANCEMENT

DÉLIBÉRATION N° 2022/081

Rapporteur : Alain LOURY

Le conseil municipal, lors de sa séance du 8 septembre 2022, a adopté le plan de financement des travaux de la salle polyvalente de Cheully (délibération n° 2022/071).

Après actualisation de certains devis (audits énergétiques) et des taux des financements publics, le maire présente un nouveau plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT				
DÉPENSES H.T.				
Travaux				185 413 €
Maîtrise d'œuvre				19 400 €
Bureau coordination SPS (Dekra)				3 510 €
Autres (audits énergétiques : Energio, C ² E...)				11 175 €
TOTAL DES DÉPENSES HORS TAXES				219 498 €
RECETTES H.T.				
Fonds privés : location annuelle estimée à 1 000 € x 3 ans				3 000 €
Financements publics	Mt de la dépense éligible	% sur base éligible DETR	% sur base éligible cofinanceurs	Montant du financement
DETR	216 498 €	40 %		86 599 €
EIFFILOGIS	185 413 €	29.97 %	35.00 %	64 895 €
SDEY	185 413 €	10.03 %	11.706 %	21 704 €
AUTOFINANCEMENT (fonds propres)		20 %		43 300 €
TOTAL FINANCEMENTS		100 %		216 498 €

Le conseil municipal, sur proposition du maire, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés,

- VALIDE le plan de financement des travaux de rénovation de la salle polyvalente de Cheully présenté ce jour.

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 4 (Florence MOULINET ; Bruno GUEUX ; Fabien MONCOMBLE 2 voix)

2- ACHAT DE TABLES ET DE CHAISES POUR LA SALLE POLYVALENTE DE CRAVANT

DÉLIBÉRATION N° 2022/082

Rapporteur : Alain LOURY

La municipalité souhaite renouveler l'ensemble des tables et des chaises de la salle polyvalente de Cravant. Ce mobilier présente en effet des signes d'usure importante (chaises et plateaux de table abîmés).

Le maire présente trois devis pour l'acquisition de 25 tables, de 100 chaises et de chariots de transport et de stockage :

Fournisseurs	Montant H.T.	Montant T.T.C.
COMAT & VALCO	13 400,00 €	16 080,00 €
MANUTAN	13 239,30 €	15 887,16 €
UGAP	10 843,60 €	13 012,32 €

Après débat sur les différents modèles de tables et de chaises proposés par les trois fournisseurs et à la suite d'un vote à main levée, ont obtenu :

COMAT & VALCO : 10 voix

MANUTAN : 3 voix

UGAP : 1 voix

La majorité des conseillers a donc retenu la proposition de la société COMAT et VALCO mais souhaite cependant que les tables soient équipées de 4 pieds.

Le conseil municipal, sur proposition du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE le maire à valider le devis de la société COMAT & VALCO selon les conditions précitées si possible et à signer tout document afférent à cette délibération.

HABITAT & PATRIMOINE

3- VENTE D'UN IMMEUBLE COMMUNAL SITUÉ À ACCOLAY

DÉLIBÉRATION N° 2022/083

Rapporteur : Alain LOURY

Le maire expose que la commune est propriétaire d'une maison située 18 rue du Pont à Accolay, cadastrée 001 AD 772.

Il a demandé à l'office notarial de Vermenton d'estimer ce bien. Eu égard tant à son état qu'au marché local et actuel de l'immobilier, la valeur vénale de ce bien a été estimée à 45 000 €.

Le maire propose au conseil municipal de mettre en vente cette propriété communale au prix de 45 000 €.

Après échange sur le sujet, le conseil municipal souhaite conserver ce bien qui est en bon état général afin de le proposer à la location.

Le conseil municipal, sur proposition du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉCIDE de ne pas vendre le bien communal sis 18 rue du Pont à Accolay afin de le proposer à la location.

VOIRIE

4- FONCTIONNEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

DÉLIBÉRATION N° 2022/084

Rapporteur : Alain LOURY

Le maire rappelle qu'une discussion a eu lieu lors de la séance du conseil municipal du 8 septembre dernier concernant le fonctionnement de l'éclairage public sur le territoire de la commune.

Le maire propose de ne pas modifier les horaires de fonctionnement de l'éclairage public du bourg de Cravant rappelant que la puissance lumineuse de l'ensemble des candélabres est réduite à **10%** de 23 heures à 6 heures au lieu de 80% en utilisation normale.

Après avoir entendu l'avis de chaque membre du conseil municipal sur le sujet, le maire propose l'alternative suivante :

Fonctionnement de l'éclairage public du bourg de Cravant :

- **du dimanche soir au jeudi soir :**

- intensité lumineuse à 80% jusqu'à 22 heures
- intensité lumineuse réduite à 10% de 22 heures à minuit
- **extinction de minuit à 6 heures**
- intensité lumineuse à 80% à partir de 6 heures

- **les vendredi et samedi soir :**

- intensité lumineuse à 80% jusqu'à 22 heures
- intensité lumineuse réduite à 10% de 22 heures à 6 heures
- intensité lumineuse à 80% à partir de 6 heures

Le conseil municipal, sur proposition du maire, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés,

- VALIDE les nouveaux horaires de fonctionnement de l'éclairage public du bourg de Cravant comme exposés ci-dessus.

Pour : 13 - **Contre** : 0 - **Abstention** : 1 (*Florence MOULINET*)

QUESTIONS DIVERSES

5 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Alain LOURY a reçu une dénonciation de bail du logement communal occupé par M. Sylvain BONDOUX pour le 19 octobre 2022.

Certains affouagistes auraient débardé leur bois sans le faire stérer. Bruno GUEUX rassure M. le maire et précise que tous les affouages ont bien été stérés.

Bruno GUEUX est convié à deux commissions de la communauté des communes Chablis Villages Terroirs :

- jeudi 22 septembre à Saint-Cyr-les-Colons : commission assainissement

- mardi 27 septembre à Saint-Cyr-les-Colons : commission environnement, gestion des déchets et énergies renouvelables.

Le fonds de commerce de la boucherie est en vente depuis le 19 septembre (annonce sur le Bon Coin).

Dossier eau potable de Bazarnes : M. Gueux s'interroge sur le projet initial. Il réfléchit à un projet d'installation de stations de traitement à Accolay et à Cravant qui permettrait de réduire le coût de cette opération. La source d'Accolay sera-t-elle suffisante pour alimenter les trois communes ?

Jean-François SILVAN informe qu'il ne pourra pas se rendre à l'assemblée générale des communes forestières prévue le 11 octobre 2022 à Flogny-la-Chapelle.

Fabien MONCOMBLE informe de l'apparition d'ornières au cimetière de Cravant à la suite du ruissellement de l'eau de pluie.

Absence d'éclairage public Petite rue Saint-Martin : M. le maire précise que de nouveaux points lumineux seront installés à Cravant en même temps que les travaux sur l'éclairage d'Accolay.

Arbres morts rue de la Guinguette à droite du pont de l'Yonne : le maire a demandé aux services techniques de s'en occuper.

Leila BOUCHROU : un projet similaire à celui de la Cour Barrée est-il envisageable sur les ponts de Cravant ? Le maire évoque le nouveau plan vélo du gouvernement (250 M €) et précise qu'il en a discuté avec le président de la 3CVT. Un projet de passerelle pourrait voir le jour avec la fin du mandat.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : À DÉFINIR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20^h25